



## B et C : mutations internes pour le 31 janvier

Il n'y a pas de CAP de mutation interne à la RGF, l'administration considérant Paris comme une seule et même résidence

C'est un argument entièrement juridique. En pratique, il existe des services parisiens hors périphérique et dans les autres départements, les CAP de mutations traitent aussi des demandes de mutations entre postes situés dans la même ville : TG, paierie départementale, postes comptables

L'absence de mutation interne permet à l'administration d'individualiser les mouvements de personnel. Pour les syndicats, la création de cette CAP de mutation interne est une nécessité :

- pour des raisons de justice : l'existence de CAP de mutation interne est pour l'agent la garantie de bonne prise en compte de sa demande par l'administration
- pour des raisons de clarté, condition essentielle à l'application d'un minimum d'égalité de traitement entre les agents du département
- pour conserver un minimum d'efficacité au mouvement national : il arrive que l'administration propose JUSTE APRES le mouvement national à l'agent muté hors de Paris le poste parisien dont il rêvait : l'agent et l'administration s'y retrouvent, mais ni le collègue qui suivait sur la liste nationale, ni le département d'accueil qui perd un agent !
- pour initier une gestion objective du personnel : la CAP, par le seul fait d'enregistrer les mouvements de mutation interne et les conditions de ces mouvements, est de fait un régulateur de l'activité administrative.
- pour mettre en lumière les difficultés des services, en terme d'insuffisance des effectifs, de gestion du personnel, de particularités . Les comptes-rendus de CAP remontent en effet à la Direction, qui, de ce fait, peut alors entendre – ce qui ne veut pas dire écouter- les difficultés du département.

Pour SUD, la création de ces CAP de mutation doit intervenir pour Paris dès cette année 2008, préparatoire à la fusion inter-directionnelle : en effet, les services de la DGI sur Paris sont organisés en 5 entités (DSF), et les mutations DGI s'effectuent d'abord sur la DSF puis ensuite par service de la DSF. L'inexistence de CAP de mutation interne crée de fait une inégalité de traitement entre les agents de la RGF et ceux de la DGI parisienne.

### POUR NOUS CONTACTER :

[sudtresor.750@cp.finances.gouv.fr](mailto:sudtresor.750@cp.finances.gouv.fr)

Isabelle ELAZZAOUI  
DIT Montreuil ☎ 01-49-20-55-23

Catherine LALLEMAND  
Site Réaumur ☎ 01-55-80-88-03

Elisabeth VERET  
Site Réaumur ☎ 01-55-80-87-08

Nicolas CHAMBON  
TP 14/2 ☎ 01-56-53-68-61

Lionel HAMON  
TP CAS ☎ 01-40 33 21 37

### NOS PERMANENCES :

Mardi Site NDV ☎ 01.44.50 46 72  
[sudtresor.752@cp.finances.gouv.fr](mailto:sudtresor.752@cp.finances.gouv.fr)

Lundi AM Site Réaumur ☎ 01.55.80 66 44  
[sudtresor.750@cp.finances.gouv.fr](mailto:sudtresor.750@cp.finances.gouv.fr)

### **MGEFI : Modification des garanties de prévoyance**

La cotisation du contrat PREMIO passe au 1<sup>er</sup> janvier de 1% à 0,5%, MAIS ne couvre pas les mêmes garanties.

Jusqu'au 31 janvier 2008, vous pouvez souscrire SANS questionnaire médical préalable ces garanties, qui sont devenues optionnelles.

N'hésitez pas à contacter vos conseillères Mutuelle aux numéros suivants :

**01 44 50 66 00 / 01 44 50 66 01**  
**01 44 50 66 03 / 01 44 50 66 05**

## EN PRATIQUE ...

Faites connaître vos desiderata à votre chef de service **avant le 31** de ce mois de janvier, selon la note du service du personnel et sur l'imprimé adhoc.

N'oubliez pas de faire une photocopie de cet imprimé et de la confier au syndicat de votre choix. Nous pouvons vous renseigner sur les futures affectations (en particulier des lauréats des Ecoles) sur le poste ou le service que vous avez choisi, et intervenir (avec votre accord) auprès de la Direction.

Etant donné le peu de clarté qui accompagne cet exercice, le meilleur conseil à donner, c'est de demander (avant le 31 janvier) tout ce qui vous intéresse :

- pour des raisons personnelles (facilités de transport, gestion familiales, amitiés)
- pour des raisons professionnelles (malgré les incertitudes liées à la fusion d'une part, aux réformes gouvernementales annoncées, vous pouvez avoir envie de changer de job !)

Premier mouvement de mutation 2008 :

- une bonne quarantaine de départs
- trois entrées.

Les départs vont continuer en 2008 :

- 94 collègues sont assez bien placés sur le tableau de mutation pour envisager leur départ de façon rapprochée,
- 90 collègues atteignent en 2008 l'âge de 60 ans, à partir duquel il es juste de prendre une retraite bien méritée !

L'administration est consciente de la situation. Les chefs de service ont récemment été avisés des affectations futures et hypothétiques des lauréats des Ecoles.

Mercato de Noël ?...

Téléphonez donc au comptable, à l'adjoint ou au chef du service souhaité. C'est une manière de se présenter, de prendre contact, et surtout d'avoir les informations de première main.

Quelques pistes, basées sur un décompte des listes électorales du 4 décembre dernier :

Il y a 1697 collègues B ou C. 503 demandent leur mutation (30% de l'effectif, avec des pointes à plus de 50% pour le 7eme, le 16-2, le 17-1, le 18-1, le 20-2, la TP Amendes de Transport et la TP CAS).

La moitié des mutés est à la RGF. Le reste se répartit sur les TP 7, 8, Bouvines, 13-1, 14, 17-1 et 3, 18-2, 19-1, 20-1, 20-2, AMENDES 2 et Amendes de Transport et TP CAS.

Sur la RGF, on peut cibler les services suivants :

- A Réaumur : Contrôles Gestions Locales, Comptabilité, Poursuites et régies locales, Recettes du département, DEEF, Recouvrement Contentieux, Recouvrement Produits Divers, Règlement dépenses locales.
- A NDV: Contrôle Financier Régional, Dépenses Règlement, Services Liaison Rémunérations,
- Au DIT site Montreuil : SLAD

On rappellera que l'ORE au 1<sup>er</sup> janvier 2008 fixe selon l'administration la nécessité de 1758 postes théoriques. Nous sommes 1697 (plein temps et temps partiel).

Les besoins sont donc partout, peut être de façon plus criantes sur les postes suivants : Amendes 2, CAS, EPL, 18-1 et la Recette !

Pour rappel, les équipes d'intervention et de renfort sont en sous-effectif chronique (document distribué en CTP local de décembre 2007)

**D'autres remarques ? Contactez-nous :  
sudtresor.750@cp.finances.gouv.fr**

---

**Tout n'est pas perdu si votre demande est adressée au Personnel après le 31 janvier :**

**Les demandes sont acceptées tout le long de l'année, elles prennent rang à la suite.**

---